



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070077

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9870
N/REF : 7/07/2024 1H12 C:024710 I:21088
V/REF : Contrat N°009870 du 26/06/2014

SDC 'Le Parc Vénissian'
C/O REGIE ROLIN-BAINSON
Agence Confluence
7, COURS CHARLEMAGNE
69002 LYON

V/REF.IMM. 006050
IMMEUBLE : LE PARC VENISSIAN
52 RUE ROGER SALENGRO
69200 VENISSIEUX

Vaulx en Velin, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N52 RUE R SALENGRO
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme C. NEYTARD

POMPAGE - NETTOYAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE PUIITS PERDU D'ENVIRON 300L
ET DU BAC DESHUILEUR DE 300L
CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE
DESTRUCTION DES MATIERES EN CENTRE DE TRAITEMENT SPECIALISE
1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juillet de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/07/2024

Prix de base du contrat : 360,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2014 Valeur : 112,6
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070077

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 station de relevage + bac	1/AN	431,28	431,28
TOTAL H.T.				431,28
T.V.A. a 10,00%				43,12
TOTAL T.T.C.En EURO				474,40

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.